

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UFF CAP DEFENSIF
PART A – ISIN : FR0007022132

AVIVA INVESTORS FRANCE - GROUPE AVIVA
FIA SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification du FCP : -

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice composite (cours de clôture, coupons/dividendes réinvestis) 65% JP Morgan EMU 3-5 ans + 20% Euro Stoxx 50® + 15% EONIA capitalisé en investissant sur les marchés de taux et d'actions dans le respect pour ces derniers des contraintes de la réglementation dite « DSK ».

- Le processus de gestion du FCP repose sur une analyse macro-économique permettant de définir les grandes thématiques boursières, les orientations économiques et sectorielles, ainsi qu'un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation. La sélection des valeurs sera réalisée en fonction des anticipations de la gestion, de leur négociabilité sur les marchés, de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de l'émetteur ainsi que sa qualité de signature, de sa notation et de la maturité des titres.

▪ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation des actifs et à la sélection des valeurs.

- Le FCP sera investi entre 50% et 100 % de l'actif net d'actions françaises ou étrangères négociées sur un marché réglementé. Toutefois, par le jeu de couvertures constituées par des instruments dérivés, l'exposition aux marchés actions sera ramenée à 30% maximum de l'actif net. Le FCP étant éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra 50% de l'actif net au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation. Et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% de l'actif net minimum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité. Au-delà du ratio de 50% imposé par la réglementation dite « DSK », le FCP pourra investir sur tout marché réglementé en actions et en autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés, entre 50% et 100% de l'actif net, en devises de l'Union Européenne et, entre 0% et 50% de l'actif net en toutes devises.

- Le FCP pourra par ailleurs être investi, entre 0% et 50% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire. La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +6. Les titres détenus seront libellés,

entre 50% et 100% de l'actif net, en devises de l'Union Européenne et, entre 0% et 50% de l'actif net en toutes devises. Les titres pourront relever de toutes notations.

- Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de l'actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent).

- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

▪ Indicateur de référence :

- Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite (cours de clôture, dividendes / coupons réinvestis) suivant :

- 65% JP Morgan EMU 3-5 ans ;
- 20% Euro Stoxx 50® ;
- 15% Eonia Capitalisé ;

- Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert – 75013 Paris). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12h (midi) le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

- Cette classe de parts capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

▪ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions de l'Union Européenne et dans une moindre mesure des marchés de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que le FCP est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose le FCP à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

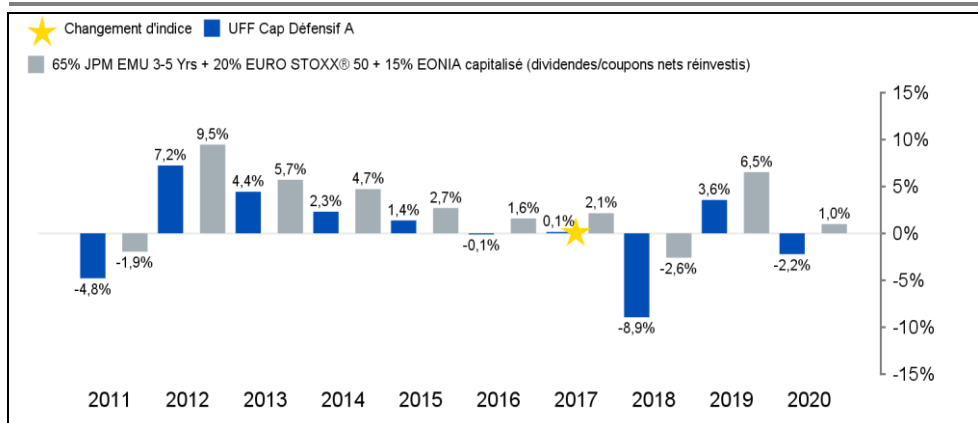
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.uff.net.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,41%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Ce FCP a été créé le 05/06/1998.

Cette classe de parts a été créée le 05/06/1998.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

L'indicateur de référence a été modifié à la date du 05/01/2009, auparavant 10% EONIA+ 20% Eurostoxx50 (SO)+ 65% Euro MTS 3-5 (ouv)+ 1,2% TRI AFIC+ 3,8% FCPR. L'indicateur de référence a été modifié à la date du 01/10/2010, auparavant 10% EONIA+ 20% Eurostoxx50 (NR)+ 1,2% TRI AFIC+ 65% Euro MTS 3-5+ 3,8% FCPR. L'indicateur de référence a été modifié à la date du 28/02/2017, auparavant 15% EONIA+ 20% Eurostoxx50 (NR)+ 65% Euro MTS 3-5.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP:**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque
UFF Contact
32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France
Téléphone : 0805 805 809 (service et appel gratuits)
www.uff.net

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.uff.net.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestors.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.

Ce FCP est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.